

Avis de PRÉEMPTION SAFER SIMPLE

Article L. 143-3 et R. 143-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime,

La Safer Occitanie informe qu'elle a exercé le **DROIT DE PREEMPTION** prévu par les articles L. 143-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime sur les biens dont la référence est précisée ci-dessous :

Département : 66

Commune de PIA pour une surface de 36 a 58 ca

Lieu-dit	Sect	N°	Sub	Div	Surface	NC
LA GUARDIOLA	AR	0236			36 a 58 ca	Terres

Et au prix de 5 400,00 € TTC (CINQ MILLE QUATRE CENTS EUROS)

Cette préemption a pour objectifs :

Art. L143-2 CRPM : 8° La protection de l'environnement, principalement par la mise en oeuvre de pratiques agricoles adaptées, dans le cadre de stratégies définies par l'Etat, les collectivités territoriales ou leurs établissements publics ou approuvées par ces personnes publiques en application du présent code ou du code de l'environnement
 Art. L143-2 CRPM : 2° La consolidation d'exploitations afin de permettre à celles-ci d'atteindre une dimension économique viable au regard des critères du schéma directeur régional des exploitations agricoles et l'amélioration de la répartition parcellaire des exploitations existantes, dans les conditions prévues à l'article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

et elle est motivée ainsi :

La parcelle en vente, d'une superficie de 36 a 58 ca, est située sur la commune de PIA avec laquelle la Safer Occitanie a une convention de surveillance du marché foncier, dans le canton de LA CÔTE SALANQUAISE, au sein de la Petite Région Agricole de la PLAINE DU ROUSSILLON. La parcelle se trouve dans un secteur inondable (zone I du PPR inondation). L'intervention de la Safer Occitanie permettrait de consolider et/ou d'améliorer la répartition parcellaire d'exploitations agricoles locales (art. L143-2 CRPM 2°), tout en préservant durablement la vocation agricole professionnelle de la parcelle vendue. L'intervention de la Safer Occitanie permettrait également de participer à la protection de l'environnement (art. L143-2 CRPM 8°). Une personne publique souhaitant maintenir la vocation agricole de son territoire, et lutter contre la cabanisation en zone inondable, a d'ores et déjà sollicité la Safer Occitanie. Toutefois, la décision d'attribution définitive ne sera prise par la Safer qu'après étude des autres candidatures éventuelles, que la publicité légale à réaliser pourrait révéler.

	Visa et Cachet de la Mairie	Pour la Safer Occitanie
Valant certificat d'affichage pendant une durée de 15 jours		 SAFER OCCITANIE Domaine de Maurin CS 41013 34973 LATTES CEDEX

Numéro unique pour tous les services de la Safer Occitanie
09 70 10 20 30

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Ariège
Aude
Aveyron
Gard
Gers
Haute-Garonne
Hautes-Pyrénées
Hérault
Lot
Lozère
Pyrénées-Orientales
Tarn
Tarn-et-Garonne

SERVICES RÉGIONAUX

Territoires, Aménagement et Environnement

Propriétés Rurales

SIÈGE SOCIAL

10, chemin de la Lacade
Auzerville-Tolosane
BP 22125
31321 Castanet-Tolosan Cedex
Tél : 09 70 10 20 30
service-accueil@safer-occitanie.fr

www.safer-occitanie.com

SA AU CAPITAL DE 6 982 624 €
RCS TOULOUSE
SIREN 086 120 235
APE : 4299 Z